

Ce que **Tsipras** s'était engagé à réaliser et ce que son **gouvernement** a mis en pratique

Éric Toussaint

Tsipras a gagné les élections de janvier 2015 sur la base du Programme de Thessalonique. Afin de comparer les engagements pris par le parti de Tsipras avec ce qu'il a effectivement réalisé au gouvernement, nous publions les extraits principaux de ce programme électoral tout en y insérant les commentaires d'Éric Toussaint, porte-parole international du CADTM et coordinateur des travaux de la Commission pour la Vérité sur la dette publique de la Grèce créée le 4 avril 2015 par la présidente du Parlement grec.

« [...] Nous demandons un mandat fort, soutenu par une large majorité parlementaire et un encore plus large consensus social, pour mener une négociation qui protège au mieux les intérêts de notre peuple en Europe.

Nous demandons le recours immédiat au verdict populaire et un mandat de négociation qui vise à **l'effacement de la plus grande partie de la dette nominale** pour assurer sa viabilité.

Dès le début de la négociation avec les créanciers, Varoufakis a abandonné cette demande d'effacement de la plus grande partie de la dette et il a proposé un échange de dettes qui a été refusé par la Troïka. Entre 2015 et 2019, le gouvernement de Tsipras n'a obtenu aucune réduction de la dette.

Ce qui a été fait pour l'Allemagne en 1953¹ doit se

faire pour la Grèce en 2014. Nous revendiquons :

- Une "clause de croissance" pour le remboursement de la dette.
- **Un moratoire – suspension des paiements** – afin de préserver la croissance.
- L'indépendance des programmes d'investissements publics vis-à-vis des limitations qu'impose le pacte de stabilité et de croissance.

La suspension des paiements n'a jamais été mise en oeuvre par Syriza une fois au gouvernement. En outre, la troisième revendication listée ci-dessus impliquait de ne pas comptabiliser les dépenses d'investissements publics pour calculer le déficit ; or cela a été refusé par la Troïka au motif que cela est en opposition directe aux normes imposées par la

¹ Lors de la Conférence de Londres, le 27 février 1953, la République fédérale allemande obtenait, avec le consentement de vingt et un de ses créanciers (dont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique, la Grèce, etc.), une réduction de sa dette de 62,6 %. Voir : Éric Toussaint, « Pourquoi l'annulation de la dette allemande de 1953 n'est pas reproductible pour la Grèce et les Pays en

développement », publié le 8 avril 2019 <http://www.cadtm.org/Pourquoi-l-annulation-de-la-dette-allemande-de-1953-n-est-pas-reproductible> consulté le 30 août 2019

Malgré la capitulation de Tsipras, aucune réduction du stock de la dette n'a été accordée à la Grèce. En 2019, la dette grecque représente près de 180 % du PIB.

Commission européenne. Tsipras n'a pas désobéi. De toute façon, austérité oblige, l'investissement public est resté au plus bas.

(...)

Nous déclarons aussi, haut et fort, que **nous revendiquons toujours le remboursement du prêt imposé à la Grèce par les forces d'occupation nazies.**

Le dossier des dettes de l'Allemagne à l'égard du peuple grec constitue une question brûlante dans la mémoire collective grecque. En effet la Grèce est un des pays européens qui a le plus souffert de l'occupation nazie en termes de décès et de destructions. La Grèce n'a jamais reçu les réparations qu'aurait dû verser l'Allemagne. En plus des réparations, s'ajoute le scandale du prêt que l'occupant nazi a contracté de force auprès de la Grèce pendant l'occupation et qui n'a jamais été remboursé. Le total des demandes de compensation que la Grèce pourrait exiger s'élève à une somme supérieure à 200 milliards €, c'est-à-dire beaucoup plus que le prêt bilatéral octroyé par l'Allemagne à la Grèce en 2010. La présidente du parlement a confirmé et précisé le 10 Mars 2015 la mission d'une Commission parlementaire sur le sujet. Le gouvernement de Tsipras ne s'est pas saisi des conclusions de cette commission pour en faire un enjeu prioritaire dans ses négociations avec l'Allemagne en 2015. Afin de gagner des voix, Tsipras est revenu sur les demandes grecques dans la campagne électorale de 2019. A sa demande, le parlement grec a d'ailleurs adopté en avril 2019, une résolution à une large majorité pour demander des réparations à l'Allemagne.

(...)

Nous nous engageons, face au peuple grec, à **remplacer dès les premiers jours du nouveau gouvernement – et indépendamment des résultats attendus de notre négociation – le mémorandum par un Plan national de reconstruction**, rigoureusement élaboré, et chiffré avec précision.

Cet engagement n'a pas été tenu et le gouvernement a accepté le 20 février 2015 de prolonger la durée d'application du

mémorandum en cherchant à l'aménager « dans une proportion de 30 % », pour reprendre les termes utilisés par Varoufakis.

Le Plan national de reconstruction se constitue d'un ensemble de mesures pour le redressement économique et social, regroupées autour de quatre grands axes :

- Mesures pour remédier à la crise humanitaire.

Les seules mesures réellement adoptées pendant les six mois du premier gouvernement Syriza-Anel ont été les 100 versements qui permettaient aux contribuables endettés auprès du Trésor de régulariser leur situation et de retrouver une identité fiscale en règle, seule possibilité pour avoir une activité économique. Cette mesure a été affaiblie dès août 2015, par un article spécifique du 3^e mémorandum.

- Mesures prioritaires pour la relance de l'économie.
- Plan national de lutte contre le chômage et d'amélioration de la situation du marché du travail.
- Rétablissement institutionnel et démocratique du système politique.

A. Mesures pour remédier à la crise humanitaire

Notre programme d'un coût approximatif de 2 milliards d'euros, se constitue d'un ensemble d'interventions d'urgence servant de bouclier de protection pour les couches sociales les plus vulnérables.

Très peu de choses ont été faites en 2015, année occupée par les « négociations avec les créanciers ». Annoncé par Tsipras en décembre 2016, le « Plan Parallèle » a donné lieu à une allocation de solidarité sociale, instaurée fin 2016, attribuée fin 2017 à 280 000 foyers, correspondant à quelques 620 000 personnes, soit environ 6 % de la population.

700 000 personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté devaient en bénéficier en

2018 à travers tout le pays. Cette allocation mensuelle est conditionnée par la situation fiscale et immobilière de chaque foyer ; elle est accompagnée de diverses prestations comme l'accès aux repas scolaires, aux soins gratuits et aux médicaments, à des structures municipales de soutien social (épicerie sociale, etc.).

35,6 % de la population grecque vivaient fin 2017 en dessous du seuil de pauvreté.

Il inclut :

- Emploi de l'énergie électrique à titre gratuit pour 300 000 familles qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté (3 600 kWh par an).

L'accès gratuit à l'électricité pour les ménages les plus pauvres n'est toujours pas une réalité en Grèce. Seules ont été mises en œuvre des mesures qui permettent aux personnes de payer leurs factures en plusieurs tranches et de rembourser leurs dettes envers la compagnie publique d'électricité sans devoir payer d'intérêts de retards. Des dispositions ciblées permettent un aménagement des dettes envers les fournisseurs d'électricité aux consommateurs de plus de 70 ans si leur foyer n'abrite aucune personne plus jeune, de même pour les foyers qui comptent des personnes malades ayant besoin d'assistance médicale qui nécessite une source d'électricité et enfin pour les foyers qui ont des revenus très bas et des enfants à charge.

- Des subventions alimentaires (coupons repas pour 300 000 familles).

Une carte de solidarité a été proposée en juillet 2015 pendant une durée de 9 mois (finalement prolongée jusqu'en janvier 2017). L'Etat transmettait une somme allant de 70 à 220 € par mois aux ménages les plus pauvres pour couvrir leurs besoins alimentaires uniquement.

En 2017, l'allocation de solidarité sociale (KEA) a remplacé la carte de solidarité pour des besoins plus larges que les besoins alimentaires uniquement. Ces mesures ne sont pas suffisantes pour répondre à l'ampleur de la crise alimentaire qui touche une partie importante de la population grecque. En 2016, 38,5 % des enfants de moins de 16 ans souffraient de privations matérielles.

(...)

- Soins médicaux gratuits pour tous.

L'accès gratuit aux soins hospitaliers et pharmaceutiques est une réalité pour les Grecs assurés sociaux ou non sans distinction, ainsi que pour les étrangers et les catégories sociales en difficulté, depuis mai 2016. Cependant la dégradation du système de santé, systématisée dès le premier mémorandum, se poursuit et provoque des pénuries graves de médicaments, des temps d'attente et un encombrement des services dans les hôpitaux, des fermetures en province de services entiers, faute de personnels et de crédits. En juillet 2019, l'une des premières mesures du nouveau gouvernement conservateur de Mitsotakis a consisté à supprimer la possibilité d'accès gratuit aux soins pour les réfugiés.

(...)

- Projet pour l'accès au logement.

Le projet prévoit la réhabilitation des anciens logements et hôtels abandonnés, afin d'assurer dans une première phase une disponibilité de 25 000 nouveaux logements avec des loyers subventionnés.

Rien de significatif n'a été fait dans ce domaine jusque fin 2018. À partir de 2019, un système d'allocation au logement a été mis en place permettant de toucher de 70 € à 210 € mensuels (pour une famille monoparentale de trois enfants à charge ou avec plus de cinq enfants à charge pour des couples). Ce système concerne les plus bas revenus.

- Mesures en faveur des petites retraites.

Les retraites ont été à nouveau réduites par la loi Katrougalos de 2016, en commençant par les retraites complémentaires, avec pour objectif d'économiser 1 % du PIB en 2019. Aucune nouvelle retraite complémentaire n'a été accordée depuis janvier 2015, tandis que cette loi amène la suppression progressive du complément EKAS aux plus faibles retraites d'ici 2020.

Nous nous sommes déjà engagés pour le relèvement progressif des petites retraites. Nous nous engageons aujourd'hui, de surcroît et afin de renforcer la demande, à rétablir la prime du treizième

mois pour les 1 262 920 retraités dont la pension ne dépasse pas les 700 €. Et cette mesure sera étendue – progressivement et en fonction de la conjoncture économique – à tous les retraités et à tous les salariés.

Cela n'a pas été réalisé. En avril 2019, pendant la campagne électorale, une prime correspondant grosso modo à un treizième mois d'une petite pension a été versé pour Pâques. Cette mesure a été perçue comme une manœuvre électorale. Vu la victoire de la droite en juillet 2019, la restauration partielle du droit à un treizième mois de retraite est incertaine.

- Réduction des prix des transports publics.

Depuis juin 2015, les transports publics urbains sont gratuits pour les demandeurs d'emploi.

(...)

B. Mesures pour relancer l'économie

Le deuxième axe réunit les mesures de relance de l'économie, mesures dont la priorité est l'arrêt de la politique d'imposition actuellement menée malgré ses conséquences néfastes pour l'économie réelle,

Au contraire, le 3^e mémorandum a empiré la situation fiscale des petites et moyennes entreprises, en exigeant que l'impôt sur le revenu attendu l'année suivante soit payé à l'avance (en décembre pour l'année d'après), à hauteur de 50 % durant les trois premières années de leurs activités et 100 % pour les années suivantes.

la mise en place d'une nouvelle **seisachtheia**,

« Remise du fardeau » ou annulation de dettes : mesure établie par Solon, à Athènes, au VI^e siècle av. J.-C., au profit des couches populaires accablées de dettes. Pendant le gouvernement Tsipras, il n'y a pas eu d'annulation des dettes des ménages (seisachtheia) et, au contraire, les banques ont obtenus plus de moyens légaux pour harceler les ménages endettés et les déposséder de leurs biens.

et le renforcement de la liquidité et de la demande car la situation de l'économie réelle est aujourd'hui vraiment désastreuse.

Le *hold up* fiscal opéré par le gouvernement sur la classe moyenne et la surimposition de ceux qui ne fraudent pas accablent la plus grande partie de la population, qui voit constamment menacés sa vie professionnelle, les bribes de son patrimoine, et même sa propre existence.

De cette angoisse insupportable témoigne le nombre record de suicides. Les classes laborieuses, les agriculteurs,

Les agriculteurs en particulier se sont retrouvés dans le collimateur du 3^e mémorandum adopté pendant l'été 2015 : augmentation de 43 % des cotisations sociales sur les retraites (de 7 à 20 %) et paiement à l'avance de 55 % (au lieu de 27,5 % avant) de l'impôt sur les bénéfices estimés de l'année suivante, suppression de l'exemption de taxes sur le diesel, suppression d'une série de subventions.

les salariés, les petits et moyens entrepreneurs, le corps de l'économie réelle, en somme, doit affronter actuellement une tourmente d'impôts qui dépasse leurs forces de résistance. Et sous peu, c'est une nouvelle tourmente qu'ils vont devoir affronter. Celle des saisies de leurs propriétés privées par les banques, puisqu'ils rencontrent des difficultés à rembourser les emprunts qu'ils avaient contractés par le passé, avant la crise, avant leur chômage, avant la mutilation de leurs revenus, avant la fermeture de leurs entreprises.

L'obstination du gouvernement à accabler de charges supplémentaires ceux qui sont déjà à terre ne peut mener qu'à une impasse, tout simplement parce qu'on ne peut rien recevoir de quelqu'un qui n'a rien à donner. « Qui n'a rien, ne peut rien donner. »

Pour constater l'aberration de leur politique, il suffit de regarder le montant des créances attestées et non perçues par l'État : il est à ce jour d'environ 68 milliards d'euros.

À noter qu'entre 2014 et octobre 2017, vu la poursuite par le gouvernement d'Alexis Tsipras des politiques qu'il dénonçait en 2014, le montant de l'arriéré est passé de 68 milliards à près de 100 milliards €. Depuis janvier 2017, les saisies de biens immobiliers par l'Agence Autonome des Recettes Publiques qui remplace le service des impôts du Ministère des Finances n'épargnent pas toutes les résidences principales (celles dont la valeur de marché est supérieure à 180 000 € pour un célibataire, 220 000 € pour un couple ou 240 000 € pour un couple avec deux enfants ne sont plus épargnées). L'ensemble des dettes aux impôts s'élevait en août 2017 à 95,65 milliards € dont 5,48 milliards pour la seule année 2017, le tout au titre de 3,8 millions de contribuables endettés. Parmi eux 2,4 millions de contribuables, personnes physiques ou morales, ne sont endettées que pour une somme de 1 à 500 €, qu'ils sont néanmoins incapables de payer, ce qui représente une somme totale de 340 millions €. En juillet 2019, l'Agence Autonome des recettes publiques annonçait un retard de 104 milliards € d'impôts non honorés, dus par quatre millions de contribuables endettés.

Et chaque mois qui passe, ce chiffre augmente d'un milliard d'euros.

(...)

La réalisation d'un processus de régularisation qui entraîne pour tout redevable l'arrêt immédiat des poursuites pénales et des saisies des comptes bancaires, de la résidence principale, des salaires, etc., ainsi que l'octroi d'une attestation de régularité fiscale.

Au contraire, depuis 2018 l'Autorité autonome des ressources publiques mise en place par le mémorandum de 2015 a la possibilité de faire saisir directement les salaires et les revenus sur le compte en banque des débiteurs, à partir de 500 € de dette envers l'État (impôts ou autres dettes, caisses maladies, etc.). Fin juin 2019, ce sont 1 764 551 contribuables qui étaient menacés de saisie pour une dette envers les impôts.

(...)

Avec ces mesures, nous n'aspérons pas uniquement à soulager les gens qui souffrent et qui forment l'épine dorsale de l'économie, mais aussi relancer l'économie réelle en la libérant de la répression étouffante des taxes et des majorations imposées, totalement improductives car non percevables.

Le bénéfice immédiat estimé par la régularisation des dettes et le début des paiements des acomptes nous permettra de financer des actions nécessaires pour l'allègement et la répartition équitable des charges.

D'ailleurs dans le cadre des mesures visant à relancer l'économie nous annonçons aujourd'hui l'abrogation immédiate de la nouvelle taxe foncière.

2. Abrogation immédiate de la nouvelle taxe foncière (Enfia)

Car elle est le symbole de l'injustice sociale qui caractérise l'ensemble de la politique économique du gouvernement Samaras.

(...)

L'Enfia, par conséquent, ne peut pas être corrigée, elle ne peut pas être améliorée – elle ne peut être qu'abrogée.

L'ENFIA n'a pas été supprimée, elle a été légèrement modifiée selon des critères en rapport avec la situation géographique et la vétusté du bien ainsi qu'avec la composition des ménages et leurs revenus. En 2018, il a été annoncé que l'ENFIA serait annulée pour les revenus annuels inférieurs à 9 000 € et les maisons de moins de 150 m² et valant moins de 80 000 €. En réalité c'est seulement à partir de juillet 2019 que plus de six millions de propriétaires ont vu l'impôt ENFIA baisser de 30 %, une mesure prise par le gouvernement SYRIZA, puis reprise et étendue par le gouvernement Mitsotakis aux propriétaires ayant une fortune immobilière de plus de 1 million €.

À sa place :

- Nous établirons une taxe socialement juste sur la grande propriété (FMAP) et nous ne taxerons personne sur des valeurs fictives.
- Les valeurs des biens retenues pour la base d'imposition seront réajustées immédiatement de 30 % à 35 %.
- Son taux sera progressif et le seuil d'exonération élevé.
- La résidence principale sera exemptée, à l'exception des propriétés de grand luxe ostentatoire.

Mesure non réalisée. A contrario, les résidences principales dont la valeur de marché est supérieure à 180 000 € sont maintenant susceptibles d'être saisies pour dette envers l'État supérieure à 501 €.

(...)

3. Restauration du seuil de non-imposition à 12 000 €/an

Engagement non respecté. Le seuil de non-imposition a été fixé après de multiples négociations à 8 600 € pour une personne seule, à 9 000 € annuels pour un couple avec deux enfants à charge. Finalement avec le nouveau gouvernement de la Nouvelle Démocratie le seuil d'imposition est maintenu à 8 636 € pour un célibataire ou un couple sans enfant.

(...)

4. Nous institutionnaliserons une "nouvelle Seisachtheia" (libération des dettes)

Elle s'appliquera aux créances douteuses (*non performing loans*, c'est-à-dire des dettes en défaut de paiement depuis trois mois ou plus), aussi appelées "rouges", car leur effacement partiel est un préalable indispensable tant à l'assainissement des portefeuilles bancaires qu'à la restauration de la liquidité monétaire et au soutien de la croissance et de la relance de l'économie.

La "nouvelle *seisachtheia*" s'appliquera au cas par cas et consistera à l'effacement partiel des dettes des personnes qui se trouvent sous le seuil de la pauvreté.

Il s'agissait donc d'annuler des dettes dues aux banques par des personnes privées vivant en-dessous du seuil de pauvreté.

Cela n'a pas été réalisé.

(...)

5. Création d'un organisme public chargé de la gestion de la dette privée

(...)

Bien évidemment, il s'agit tout d'abord d'empêcher l'utilisation de la dette privée comme moyen de confisquer la propriété des citoyens, et comme moyen de contrôler le secteur privé de l'économie.

Au cours des prochains jours, Syriza va déposer au Parlement un amendement législatif pour une prolongation indéfinie de la suspension de la vente aux enchères des résidences principales dont la valeur est inférieure à 300 000 €. Nous déposerons également une proposition d'interdiction législative de vente ou de cession des titres à des institutions bancaires non reconnues ou à des entreprises de gestion de contrats de prêts et de garanties.

En deux mots, nous ne permettrons pas aux vautours des *distress funds* internationaux de spéculer en confisquant les maisons des citoyens.

Cette promesse n'a pas été tenue. Par ailleurs, pour contrer l'opposition citoyenne très active, les ventes aux enchères des biens saisis se font désormais par voie électronique et les opposants sont passibles de peines de prison allant de trois à six mois.

Chers amis et amies,

Je l'ai dit l'année dernière, ici, à cette tribune, je le répète encore une fois cette année : la clé pour la relance de l'économie est le système financier.

Avec Syriza au gouvernement, le secteur public reprend le contrôle du Fonds hellénique de stabilité financière (FHSF – en anglais HFSF) et exerce tous ses droits sur les banques recapitalisées. Cela signifie que le secteur public décide de leur administration.

Varoufakis était opposé à cette mesure, puisqu'il était favorable au transfert des banques grecques vers les créanciers européens. De son côté, le gouvernement Tsipras n'a pris aucune mesure pour que l'État grec exerce tous ses droits sur les banques recapitalisées. De plus, il a laissé le Fonds hellénique de stabilité financière aux mains des alliés des banquiers privés et des dirigeants européens. Les banques grecques n'ont pas été assainies.

En même temps, nous mettons en place des opérations ciblées afin d'assurer la liquidité dans l'économie réelle. Parmi ces opérations figure **la mise en place d'une banque de développement et de banques spécifiques.**

6. Mise en place d'une banque de développement et de banques spécifiques

Pour nous, la nouvelle architecture du système bancaire comprendra, outre les banques recapitalisées systémiques, de nouvelles banques coopératives spécifiques et une banque publique de développement.

C'est pourquoi, nous allons créer une banque de développement,

Cette banque n'a pas été créée pendant la période 2015-2018. Il a fallu attendre la loi 4608/2019 publiée au Journal officiel le 25 avril 2019 pour que la création de cette banque soit annoncée. Syriza a donc attendu 2019 et la campagne électorale pour faire quelque chose.

À noter que Varoufakis, qui en avait fait une de ses six priorités, a accepté que dans l'accord de février 2015 avec l'Eurogroupe ne figure pas la création de cette banque publique de développement.

et des banques à mission spécifique, pour le financement des PME et des agriculteurs. Pour soutenir la liquidité nécessaire au développement d'équipes professionnelles dynamiques qui à leur tour donneront de l'énergie et une nouvelle impulsion à la croissance et au redressement productif.

7. Restauration du salaire minimum à 751 €

Nous augmenterons le salaire minimum à 751 € pour tous les travailleurs, indépendamment de toute condition d'âge.

Cela n'a pas été réalisé. Baissé à l'occasion du 2^e mémorandum à 586 €, et 510 € pour les moins de 25 ans, ce n'est qu'à partir de février 2019 que le salaire minimum légal a été ramené à 650 € pour tous (loin des 750 € de la période antérieure au premier mémorandum).

Notre modèle économétrique confirme les conclusions du modèle de l'Institut du travail de la GSEE (Confédération générale des travailleurs grecs) : la restauration du salaire minimum non seulement n'aggrave pas, par son coût, la croissance mais elle lui est même bénéfique.

(...)

Chers amis,

Le troisième axe de notre Plan national de redressement que nous vous présentons aujourd'hui s'inscrit dans la perspective de notre grand objectif national, celui de rétablir le plein-emploi dans notre pays, de redonner de l'espoir et des perspectives d'avenir à nos jeunes qui émigrent massivement alors que leur force vive est nécessaire pour reconstruire notre pays.

C. Plan de reprise de l'emploi

1. Restauration du droit du travail

Les droits des travailleurs supprimés par les lois issues des mémorandums seront immédiatement rétablis, en même temps que le salaire minimum.

Les conventions collectives seront rétablies ainsi que le principe de la prorogation des avantages acquis en vertu d'une ancienne convention collective ou accord.

Les atteintes au droit du travail se sont succédé depuis 2015 sous la pression des créanciers, à l'occasion de chaque « évaluation » précédant les versements. La loi votée en mai 2017 facilite les licenciements collectifs, en supprimant l'autorisation administrative et le droit de veto du ministre du Travail pour les licenciements, sur la base de la situation sur le marché du travail, la situation de l'entreprise, les intérêts de l'économie nationale. Le droit du travail s'est encore dégradé en janvier 2018 avec l'adoption d'une loi qui réduit objectivement le droit de grève. Enfin, même l'ouverture des commerces le dimanche est maintenue, malgré les protestations répétées d'une majorité de commerçants et de leurs employés. À partir de 2018, le ministère du travail a commencé à rétablir les conventions collectives dans certains secteurs

(...)

Les réformes concernant les licenciements collectifs et abusifs, les contrats précaires de "location des employés" seront abrogées.

2. Plan de création de 300 000 nouveaux emplois dans les secteurs publics et privés et dans ceux de l'économie sociale.

Cet engagement n'a pas été tenu même si des emplois souvent précaires ont été créés.

(...)

3. Les catégories des bénéficiaires de l'allocation chômage seront élargies

Une allocation chômage de 360 euros mensuels pendant 3 à 9 mois a été instaurée en faveur des travailleurs indépendants à partir de juillet 2018 pour ceux qui ont interrompu leur activité professionnelle ou dont le revenu annuel est inférieur à 60 % du salaire minimum lors de l'année qui précède la demande.

(...)

D. Interventions pour la reconstruction institutionnelle et démocratique de l'État

(...)

Progressivement, nous augmentons les ressources des collectivités régionales pour renforcer leur participation active au redressement productif du pays. Ainsi, elles pourront bénéficier non seulement de prêts à faible taux d'intérêt, mais aussi de l'émission par la future banque de développement des obligations destinées au financement de leurs interventions.

Cela n'a pas été réalisé puisque la banque de développement n'a été créée que trop tardivement (avril 2019).

b) Nous renforcerons les institutions de la démocratie représentative et introduirons de nouvelles applications institutionnelles de la démocratie directe dans le fonctionnement du système politique, telles que l'initiative législative populaire, le veto populaire, le référendum d'initiative citoyenne.

Nous renforcerons le rôle du Parlement dans sa fonction législative et sa fonction de contrôle de l'exécutif,

Cela n'a été que partiellement réalisé pendant les six premiers mois du gouvernement Tsipras malgré les efforts de la présidente du Parlement. En cause, les pressions exercées par les créanciers et la volonté de Tsipras de mener une diplomatie secrète et de faire des concessions aux créanciers. Au cours du 3^e mémorandum (août 2015 - août 2018), le parlement a continué de fonctionner comme une chambre d'enregistrement des accords passés entre le gouvernement et la Troïka.

nous délimiterons sévèrement l'immunité parlementaire et nous supprimerons le statut particulier des ministres en matière de responsabilité pénales qui institutionnalise une "déviation vicieuse des principes d'une société démocratique".

c) Nous redéfinissons la charte de fonctionnement de l'ensemble des moyens de diffusion de l'information grecs, en redessinant le paysage audiovisuel conformément aux exigences légales et avec une surveillance accrue sur leur transparence. Nous renforçons les médias régionaux. Nous créons une vraie télévision publique, démocratique, pluraliste et de haute qualité en reconstituant l'ERT à partir de zéro.

Cela a été réalisé par le gouvernement Tsipras en juin 2015 mais en mettant à la tête de l'institution publique un personnage douteux (Lambis Tagmatarhis) comme le reconnaît Varoufakis. Cette nomination a provoqué de fortes protestations et une grande déception dans les rangs de la gauche.

Chers amis,

Nous, nous ne promettons pas. Nous nous engageons. [...] Nous, nous avons déjà élaboré un plan d'action étalé sur six mois contre cette gangrène, qui prévoit :

Tout d'abord, l'intensification et l'accélération des contrôles des transactions intragroupe, des "listes Lagarde", de Liechtenstein, des transferts de fonds, des sociétés offshore et de l'immobilier à l'étranger. À cet effet, on met en place un service spécial composé d'experts et muni du support technologique approprié après la longue, déplorable et énigmatique inaction du gouvernement actuel.

Cela n'a pas été réalisé.

Les estimations des recettes provenant de la répression de la fraude fiscale et de la contrebande, ont parfois été très ambitieuses. Nous, avec modération, nous estimons que notre plan d'action apportera aux caisses de l'État, la première année, au moins trois milliards d'euros.

En ce qui concerne le coût du capital de départ du secteur public, du vecteur intermédiaire et de banques spécialisées – estimé à 3 milliards d'euros –, **il sera financé par le soutien de 11 milliards d'euros prévu pour les banques par le mécanisme de stabilité.**

Varoufakis explique dans son livre qu'il a accepté la décision des créanciers de ne pas mettre ces 11 milliards à la disposition du gouvernement grec et de rapatrier cette somme vers le FESF, organisme privé créé par la Troïka et basé à Luxembourg. Il considérait que c'était une bataille perdue que de chercher à obtenir ces 11 milliards.

[...]

Fin des Extraits du programme de Thessalonique »

L'auteur remercie
Eva Betavatzis,
Thanos Contargyris,
Marie-Laure Coulmin-Koutsaftis,
Angélique Kourounis,
Nathan Legrand,
Claude Quémar et
Patrick Saurin pour leur relecture et leurs suggestions. Il va de soi que le contenu de ce texte n'engage que son auteur.